

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	8
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Rachid BENYAHIA
Date de la convocation des conseillers	30 octobre 2025
Date de l'affichage de la convocation	30 octobre 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Dominique DEÏ-TOS, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Rachid BENYAHIA
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nadia GHARNIT
Monsieur Samir METIDJI

OBJET : Débat d'orientations budgétaires portant sur le budget de la ville de Villeparisis et le budget annexe du Centre culturel Jacques Prévert (CCJP) - Exercice 2026

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,
Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 20 Octobre 2025,

Considérant que dans les Communes de 3.500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Entendu, l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour **PRENDRE ACTE** que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Ville de Villeparisis, a eu lieu 2 mois avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Principal et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

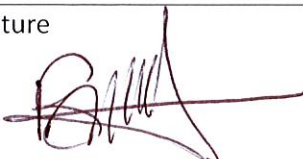
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Rachid BENYAHIA Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20251107-25_11559-DE
Date de télétransmission : 07/11/2025
Date de réception préfecture : 07/11/2025